

## Réponse à consultation

Lausanne, le 2 octobre 2017

### Consultation cantonale sur la loi sur les activités vétérinaires

#### Prise de position des Verts vaudois

Mesdames, Messieurs,

Les Verts vaudois vous remercient de les avoir consultés sur l'avant projet de loi sur l'exercice des activités professionnelles vétérinaires et paravétérinaires.

Les Verts saluent ce projet, attendu de longue date, et le considèrent comme un pas en avant bienvenu dans la gestion des soins prodigués aux animaux, en donnant en accord avec le droit fédéral un cadre légal moderne et efficace à la profession vétérinaire.

La différenciation effectuée clairement dans la loi entre professionnels de la santé animale et celles et ceux qui s'occupent du bien-être des animaux est une nécessité, tant en ce qui concerne leurs prérogatives que les prérequis pour pouvoir exercer leur profession.

La réglementation des professions paravétérinaires est particulièrement importante aux yeux des Verts, car elle garantit des soins de meilleure qualité, tout en évitant certaines dérives. La délivrance d'autorisations d'exercer pour certaines de ces professions et les critères d'obtention de ces dernières sont à saluer.

Les Verts tiennent cependant à formuler une remarque au sujet d'un article de la loi :

#### **Art.7 : Recours à d'autres autorités ou à des tiers**

Les associations de protection et défense des animaux devraient également figurer dans la liste des organes et associations pouvant être mandatés pour appuyer le service dans l'exécution de ses tâches de surveillance, notamment lorsqu'il est question d'examiner la pertinence de certaines techniques ou prestations.

En résumé, les Verts vaudois sont favorables à ce projet de loi, qui constitue un progrès pour la pratique vétérinaire et le bien-être des animaux dans notre canton.

Pour les Verts vaudois



Alberto Mocchi, Président des Verts vaudois

Isabelle Mayor,  
responsable du groupe thématique  
« Bientraitance animale » des Verts vaudois